

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026_2_7

Objet : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de mars à 11 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le vingt-quatre mars deux mille vingt-six.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme WECKERLIN Carine, M. AGARD Christophe, Mme GARCIA Chantal, M. MARTIN Patrice, Mme CLAUZEL Nathalie, M. SPINELLY Éric, Mme TRANCHARD Céline, M. BARBAROUX Charly, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. PALMERINI Denis, Mme VALLET Christine, M. DI-SAPIO Lionel, Mme JOFES Graziella, M. MORGANTE Michel, Mme LEPAGE Jessica, M. LAURENT Sébastien, Mme THIERY Sylvie, M. NERCY Julien, Mme BERTOCCHIO-EGEA Josiane, M. MIGLIORE Rémi, M. LOMBARDO Yves, Mme DELOUS Céline, Mme MAROUZE Véronique, M. NOEL Stéphane, Mme ISOARDO Linda, M. MOUZON André

Absents excusés donnant pouvoir :

M. DUBOURDIEU Roland à Mme DELOUS Céline

Absent excusé : M. CAMPANELLI Richard

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Aux termes de l'article R.123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal doit, dès son renouvellement, procéder, dans un délai maximum de deux mois, à l'élection des membres qui le représenteront à ce Conseil d'Administration, pour la durée du mandat municipal.

1. Nombre de membres élus au Conseil d'Administration du CCAS

Conformément à la délibération n°2026_2_6 du 28 mars 2026, le nombre de membres élus est fixé à six.

2. Listes de candidats

Le maire a rappelé que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Ce scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal, ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de chaque liste.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes.

Si plusieurs listes ont le même reste, les sièges sont attribués à celles ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Si une liste comporte moins de candidats que le nombre de sièges qu'elle obtient, les sièges non pourvus sont attribués aux autres listes.

Le Maire, en tant que président de droit du CCAS, ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que deux listes de candidats ont été déposées :

LISTE N°1

1	Mme	WECKERLIN Carine
2	Mme	CLAUZEL Nathalie
3	M.	PALMERINI Denis
4	M.	DI SAPIO Lionel
5	Mme	VALLET Christine
6	Mme	THIERY Sylvie

LISTE N°2

1	M.	MOUZON André
2	Mme	ISOARDO Linda
3	M.	NOEL Stéphane

Il est rappelé que le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Charly BARBAROUX et Mme Jessica LEPAGE.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

3. Résultats

a. Nombre de votants (enveloppes déposées)	28
b. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
c. Nombre de suffrages déclarés blancs.....	4
d. Nombre de suffrages exprimés [a – b - c].....	24
e. Nombre de sièges à pourvoir	6
f. Quotient électoral [d / e]	4

Attribution des sièges entiers				
Liste	Nombre de voix	Nombre de voix/quotient	Sièges	Reste (nbr voix - (nbr sièges x quotient))
Liste n°1	21	5,25	5	1
Liste n°2	3	0,75	0	3
TOTAL	24		5	

Nombre de sièges restant : 1

Le siège restant (plus fort reste) est attribué à la liste n°2

Résultats :

LISTE N°1

1	Mme	WECKERLIN Carine
2	Mme	CLAUZEL Nathalie
3	M.	PALMERINI Denis
4	M.	DI SAPIO Lionel
5	Mme	VALLET Christine

LISTE N°2

1	M.	MOUZON André
---	----	--------------

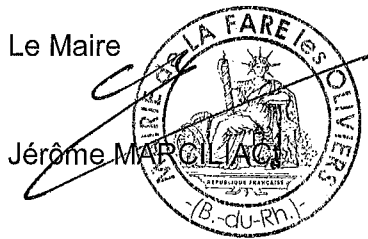
6. Proclamation

Le Maire proclame élus les administrateurs suivants :

1	Mme	WECKERLIN Carine
2	Mme	CLAUZEL Nathalie
3	M.	PALMERINI Denis
4	M.	DI SAPIO Lionel
5	Mme	VALLET Christine
6	M.	MOUZON André

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire



Jérôme MARILLAC

La secrétaire de séance

Chantal GARCIA